

un restaurant sur trois, une épicerie sur cinq, une boucherie sur trois, trois cafés sur neuf, un coiffeur sur trois, un imprimeur sur deux, un matelassier-tapisier sur deux.

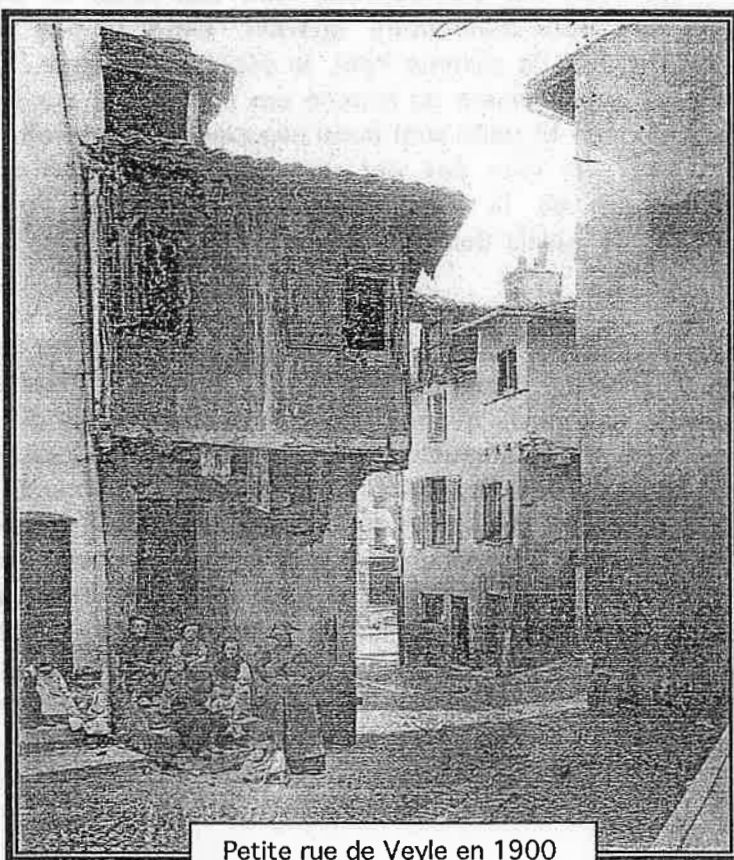
En revanche de nouvelles professions ont pris la relève: un architecte, un géomètre, deux assureurs, un marchand de cycles, un marchand de jeux, des prestataires de services, une auto-école, une maison de retraite médicalisée, une association *La Buissonnière*, une galerie-exposition de peintures et de sculptures, un encadreur, une laverie automatique, un restaurant Vietnamien.

FOIRES et MARCHÉS

La foire médiévale est un événement d'un retentissement provincial et national, il dépasse même les frontières: les marchands italiens transitent par les vallées du Rhône et de la Saône pour se rendre aux grandes foires de Champagne, de Flandres, de la région parisienne. (Saint-Denis, foire du Lendit). Les négociants d'Italie et des Flandres participent à celles de notre contrée où ils présentent les marchandises du grand commerce: pelleterie, draps, toiles, produits tinctoriaux.

Ceux-ci voisinent avec les denrées agricoles locales: vins, céréales, légumes, et les animaux de petit élevage: lapins, volailles, pigeons. Seul le gros bétail est parqué sur un emplacement éloigné. Bien que cette manifestation ne se déroule pas à l'intérieur du bourg Saveron un grand nombre de ses artisans tiennent à proposer leur production: tisserands, tonneliers, charrons, potiers, savetiers, sabotiers, cordiers, tanneurs et chamoiseurs.

Chaque foire amène un afflux très important de commerçants, d'acheteurs, de curieux, d'étrangers à la ville, qui se mêlent à la population. Cette foule génère des profits substantiels dans l'escarcelle des hôteliers, cabaretiers, vendeurs en alimentation, voituriers, portefaix et maréchaux-ferrants.



Petite rue de Veyle en 1900

Les distractions étant rares à cette époque les chalands et les badauds suivent les processions, les jeux et divertissements: ils s'attourent devant les bateleurs, les comédiens ambulants, les montreurs de bêtes sauvages. Les tavernes ne désemplissent pas, les filles de joie, elles-mêmes, ne peuvent honorer la demande, malgré des renforts venus de l'extérieur. À leur tour les truands, tire-laine et vide-gousset sont à la fête.

Les grandes foires, déjà actives au XIIe siècle ont leur apogée du XIVe au XVe siècle, déclinent au XVIe et disparaissent au XVIIIe siècle. L'on distingue les foires froides qui se tiennent en automne et en hiver, des foires chaudes de printemps et d'été. Les produits vendus varient avec les saisons.

À Mâcon, la première foire date du XIIIe siècle et se déroule sur des initiatives privées à la Saint-Michel. Une autre se tient à Saint-Laurent, le Jeudi-saint. En 1309

Philippe-le-Bel accorde deux foires franches à notre cité. Elles sont fixées au 10 août et au 29 septembre. François 1^{er}, en 1535, en octroie deux autres, les 20 mai et le 1^{er} novembre. Henri II dès 1548, confirme ce privilège.

Les manifestations se déroulent selon un cérémonial précis: la date d'ouverture est précédée d'un délai laissant aux personnes éloignées le temps nécessaire au voyage, à la recherche d'un gîte et parfois d'un entrepôt. Le marchand, muni d'un *conduit royal*, circule sous la protection du Roi et de la police. L'ouverture proprement dite est précédée d'un temps de «montre» où chacun étale ses marchandises aux yeux du public. De là l'expression, encore en usage il y a une cinquantaine d'années, obsolète maintenant, *mettre en montre*, disposer en vitrine. La vente débute sur un signal sonore, mais les transactions ne sont conclues qu'en fin de manifestation et se terminent dès l'ordre "*abattage des changeurs*" (fermeture des bancs de change).

En 1780 est instituée une foire aux veaux et aux moutons. Des halles sont construites en 1850 dans notre quartier, entre le bas du cours Moreau et la rue Saint-Antoine, contre la caserne Petit, le dépôt de remonte. Le Conseil municipal décide le transfert à cet emplacement du marché aux bestiaux et aux bœufs gras qui se tenait place de la Barre; fourrage et paille sont aussi négociés à cet endroit.

1937, la foire des vins, organisée sur le quai du Breuil, est déplacée place d'Armes, (square de la Paix), puis quai Lamartine, après la guerre. Elle s'installe définitivement au palais des expositions après un passage à l'emplacement des anciens abattoirs.

Le marché hebdomadaire du samedi matin est un événement local qui pour beaucoup d'habitants, a son importance: ils n'omettent jamais de le fréquenter. Il se situe maintenant en dehors du quartier: maraîchers, revendeurs de fruits et légumes, rôtisseurs, bouchers, charcutiers, producteurs et revendeurs de fromages, de miel, présentent aux acheteurs un choix très important qui stupéfie les étrangers. Vers la fin du XIX^e siècle se tenait sur le quai nord (De Lattre de Tassigny) un marché aux osiers. Au début du XX^e siècle, si l'on en juge par les costumes figurant sur une carte postale, cette partie du quai hébergeait le marché du Breuil spécialisé dans la vente des volailles, du beurre et des œufs. On le trouve maintenant rattaché au grand marché du quai Lamartine.

Il faut pourtant remarquer que la génération des quarante ans n'éprouve plus le besoin de contacts directs et bon enfant entre clients et vendeurs et préfère effectuer des courses hâtives et anonymes dans les supermarchés.

*

LA PROSTITUTION

Peut-on assimiler à un commerce ce que l'on désigne comme *le plus vieux métier du monde*? L'incidence économique en est certaine. Cette activité s'exerça dans le quartier sous des formes différentes selon les époques. La plus ancienne, à notre connaissance, fut celle pratiquée par les femmes de service des *Étuves*. Nous ignorons la date d'ouverture de cet établissement de bains publics, mais elle remonte probablement au Moyen Âge. Les textes en font mention jusqu'en 1528. Ces servantes entretenaient la propreté des locaux et par l'apport d'eau chaude dans les cuveaux de bois, maintenaient les bains en température. Ces récipients servaient de baignoires et, du moins dans les débuts, hommes et femmes s'y lavaient séparément. Des règlements concernant d'autres établissements urbains nous sont parvenus; pour les uns les hommes et les femmes étaient séparés, pour les autres chacun

avait son jour. Ces solutions, si elles ont été appliquées à Mâcon, ont vite abouti à une tolérance de bains en communs, du moins pour les couples légitimes. Il semble cependant que les isolés ne le restèrent pas longtemps. Existait-il une offre de service ou une demande pressante de la part du baigneur? Toujours est-il que le fait était connu en ville, les prostituées étaient désignées comme *filles des étuves*. Le quartier acquiert la réputation du plus mal famé de la ville. Vers 1850 existait rue Montauban, une maison close qui hébergeait neuf pensionnaires. Les grands travaux exécutés en 1854, sous l'impulsion du préfet de la Guéronnière, suppriment cette rue baptisée, aussi *rue du Bordel*. La demeure hospitalière fut probablement transférée à proximité, Grande rue de Veyle, au n°14, où elle existait toujours en 1946 à l'enseigne de *la nuée bleue*. Sa fermeture fut ordonnée à la suite de l'adoption, par le Parlement, du projet de loi déposé par Marthe Richard interdisant ce genre d'établissement.

Depuis la fin du XIXe siècle les prostituées, logées en maison, étaient fichées par les services de police et astreintes à une visite de dépistage hebdomadaire. Le conseil municipal, précurseur en la matière, avait décidé dès 1855, en raison de l'augmentation des maladies vénériennes dans la population et les troupes de la garnison, de réglementer cette activité. De plus à cette époque une nouvelle forme de prostitution sévissait dans le quartier qui en avait le quasi-monopole: la présence de filles indépendantes résidant dans des garnis. En 1864 la municipalité prend une nouvelle série d'arrêtés pour lutter contre ce type d'incitation à la débauche: leur stationnement est interdit au nord d'une ligne allant du pont Saint-Laurent à la place de la Barre par la rue Philibert-Laguiche. Le racolage est proscrit sur la voie publique, mais elles conservent la possibilité d'arpenter, à heures fixes, les trottoirs du sud de la cité. Elles ne peuvent fréquenter un certain nombre de lieux: cafés, bars, restaurants, hôtels, au théâtre des places leurs sont affectées. Ces mesures sont illusoire, les filles réintègrent très vite le secteur Saint- Antoine.

Le mal continue à se propager surtout par les serveuses de bar qui échappent à tous contrôles. Ces clandestines exercent la plupart du temps dans des arrières salles sordides, sous la pression des cabaretiers qui trouvent là un moyen d'attirer la clientèle. Elles sont contraintes par la violence ou par le besoin de gagner leur vie. Enfin en 1895 la ville applique les mesures nationales: fiche de police et visite médicale obligatoire pour toutes celles qui sont identifiées par les services de police.

*

L'INDUSTRIE.

La fonderie Gardon

Le fondateur, Benoît Gardon, naît à Lyon en 1772. Il exerce, tout d'abord, la profession de potier en étain dans cette ville, puis à Pont-de-Vaux, avant de se fixer à Mâcon. Marié depuis trois ans, il crée en 1796, cours Moreau, la fonderie que le quartier ne connaîtra que sous le nom de *la Gardon*. Un premier acte officiel de 1797, signale qu'il emploie un prisonnier de guerre saxon.

En 1799 la ville traverse une vie municipale agitée: en effet trois maires se succèdent, en ce court laps de temps: Messieurs Monnier, Dutroncy, Montpir. Les archives de la cité conservent un bordereau de livraison de *boëts* en cuivre destinées aux affûts de pièces d'artillerie. trente ouvriers constituent l'effectif de l'entreprise en 1815: leurs salaires sont régulièrement versés alors que l'usine a cessé toute activité, depuis deux ans, faute de matières premières dont la privè le blocus. Le cuivre est importé de Russie, d'Angleterre ou